



ARRETE DU MAIRE

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
45 Boulevard Emile Basly
Société SAGETRA
Du 03 Janvier au 24 janvier 2022**

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SAGETRA, représentée par Monsieur KWIATKOWSKI Michel, demeurant 492 Rue du 14 juillet à Noyelles sous Lens - 62221, visant à obtenir l'interdiction de stationnement au droit des travaux du 45 Boulevard Emile Basly, afin d'effectuer des fouilles en tranchée pour assainissement.

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit du Lundi 03 Janvier au lundi 24 janvier 2022 au droit des travaux devant le 45 Boulevard Emile Basly.

ARTICLE 2 : L'entreprise SOGETRA est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera posée par les soins et sous la responsabilité de l'Entreprise SOGETRA à Noyelles sous Lens.

ARTICLE 4 : Mrs le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le trois janvier deux mil vingt-deux.

Le Maire,
Laurent POISSANT.



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL